

TRANSITIONS

Trimestriel • Iles de Paix • Rue du Marché 37 • 4500 Huy

N° 116 • SEPTEMBRE 2017

L'ENJEU DES SEMENCES

SÉPARER LE BON
GRAIN DE L'IVRAIE



Iles
de
Paix

> AU NORD

Iles de Paix aussi reprend le chemin de l'école

> AU SUD

Échange d'expériences au Pérou

L'AGRICULTURE DURABLE, UN AVENIR POUR LA JEUNESSE AFRICAINE

De profondes transformations économiques et sociétales ont actuellement cours en Afrique. La croissance démographique y est impressionnante: selon l'ONU, la population africaine devrait doubler d'ici 2050, passant de 1,2 milliard à 2,4 milliards d'individus. Cet accroissement de la population va se traduire par l'arrivée de 13 millions de jeunes chaque année sur le marché de l'emploi. Le secteur agricole, qui contribue à 61 % de l'emploi et 36 % du PIB du continent africain, représente un secteur incontournable pour fournir du travail à ces jeunes actifs.

On pourrait y voir une orientation par défaut pour des jeunes peu formés qui n'auraient d'autres choix que de poursuivre l'activité de subsistance qu'ont toujours exercé leurs parents. Et leurs grands-parents avant eux. Mais l'agriculture peut offrir bien plus aux jeunes Africains, une véritable opportunité pour construire un avenir prospère. Donner à ces jeunes le goût de l'agriculture représente un véritable défi. Beaucoup y voient encore une filière de «relégation», et l'école contribue rarement à redorer cette image auprès des jeunes. Pourtant, le regain d'intérêt pour l'agriculture que l'on observe chez nous, avec la floraison de petits maraîchers et autres agriculteurs bio, pourrait bien se développer en Afrique également. En effet, timidement, le secteur agricole commence à attirer un nombre croissant de jeunes, désireux de lui donner un nouveau visage, plus moderne et durable.

La jeunesse africaine commence aujourd'hui à s'appuyer sur ses compétences numériques pour intégrer les changements technologiques dans les pratiques agricoles, transformant l'agriculture tout au long de la chaîne de valeur. Ainsi, par exemple, au Kenya, 90 % des jeunes utilisent leur téléphone portable dans les pratiques agricoles. Dans ce pays, à titre d'illustration, l'innovation « M-Farm » indique le prix du marché aux producteurs (par le biais d'applications ou de SMS) et les met en relation avec des acheteurs. Ce type d'initiative se développe peu à peu dans toute l'Afrique et est le plus souvent lancé par des jeunes, porteurs de nouvelles idées.

Cette créativité et cet enthousiasme de la jeunesse sont également précieux pour la recherche de solutions innovantes au changement climatique. Pour cela, la formation et le développement de compétences des petits producteurs dans le domaine de l'agriculture durable est essentielle. Diverses initiatives voient le jour dans ce sens dans de nombreux pays d'Afrique. Au Burkina Faso, par exemple, un des partenaires locaux d'Iles de Paix, ARFA (Association pour la recherche et la formation en agroécologie), dispense toute une série de formations aux agriculteurs pour apprendre comment fabriquer du compost, adopter de meilleures techniques d'irrigation ou encore protéger la fertilité des sols.

Si beaucoup reste à faire pour assurer la sécurité alimentaire ainsi qu'un développement équitable et durable de l'agriculture en Afrique, des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement sont à même de contribuer à l'attrait du secteur agricole pour les jeunes. Des jeunes avides de changements, créatifs et talentueux qui feront la force de l'Afrique de demain. C'est cette jeunesse que nous souhaitons mettre en avant, en ce début d'année scolaire que nous vous souhaitons à tous riche en apprentissages et en gestes solidaires.

SOMMAIRE

- 3 **Quand les projets d'Iles de Paix en inspirent d'autres**
- 6 **Iles de Paix et la « bonne gouvernance »**
- 8 **Dossier › L'enjeu des semences, base de l'agriculture**
- 13 **Changer le monde depuis sa salle de classe**



Laurence Albert
Directrice générale



REJOIGNEZ-NOUS
SUR FACEBOOK

116 • Septembre 2017

POUR FAIRE UN DON

Belgique

Banque de la Poste BE97 0000 0000 4949
BNP Paribas Fortis BE04 2400 2962 6531
CBC BE30 1963 6001 1111

Déduction fiscale à partir de 40 euros par an
(45 % du montant total des dons)

GD Luxembourg

CCPL LU61 1111 0227 5355 0000

Communication : « Iles de Paix Luxembourg »

Déduction fiscale à partir de 120 euros par an

ÉDITEUR RESPONSABLE > Laurence Albert - Rue du Marché, 37 - 4500 Huy

ILS ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

Laurence Albert, Christine de Bray, Stéphanie Laloux, Régine Godts, Magali Verstraeten, Morgan Liesenoff, Freddy Meurs, Marie-Luce Preys, Sébastien Mercado.

GRAPHISME > www.mariefreeres-graphisme.be

ÉDITEUR - Iles de Paix - Rue du Marché, 37 - 4500 Huy - Tél. : 085 23 02 54
info@ilesdepaix.org - www.ilesdepaix.org - RPM : 408.908.151

IMPRESSION > Van Ruys Printing. Transitions est imprimé sur du papier recyclé.

Transitions bénéficie du soutien de la Direction générale de la coopération au développement (DGD)



PÉROU

QUAND LES PROJETS D'ILES DE PAIX EN INSPIRENT D'AUTRES

Iles de Paix ne vit pas sur une île déserte. Elle est convaincue que les échanges et la collaboration avec d'autres ONG peut enrichir ses programmes. Pour cette raison, elle s'est alliée avec deux organisations belges également actives dans le secteur de l'agriculture familiale durable et de l'alimentation responsable : SOS Faim et Autre Terre¹. Au Pérou, ce partenariat est particulièrement riche puisque les trois associations mènent des programmes dans le pays. S'inspirer mutuellement des expériences et succès des autres ONG et s'appuyer sur leurs partenaires pour élargir la voilure des programmes, telles sont les perspectives enthousiasmantes de cette collaboration prometteuse.



17 PARTENAIRES LOCAUX, COMPLÉMENTAIRES



Iles de Paix, SOS Faim et Autre Terre représentent au total 17 partenaires péruviens, qui travaillent à différents niveaux. Parmi ceux-ci, on compte des ONG locales, des associations de producteurs ou de micro-entrepreneurs, des institutions de microfinance ou encore des plateformes nationales. Iles de Paix et ses partenaires sont actifs au niveau local, directement auprès des petits agriculteurs et des autorités municipales ou régionales. SOS Faim, par exemple, agit lui à un échelon supérieur en renforçant les actions de plaidoyer et les services que fournissent des organisations paysannes qui défendent un secteur dans son ensemble, comme celui du café ou du cacao. Nous sommes convaincus que chacun a à y gagner à travailler de manière articulée pour renforcer notre impact en faveur de la promotion de l'agriculture familiale durable.

¹ Le Transitions 112 présente plus en détails cette collaboration et ces deux partenaires belges d'Iles de Paix.



CAP SUR HUÁNUCO



C'est dans cette optique que les trois ONG et leurs partenaires ont décidé d'organiser des voyages d'échanges pour mieux connaître leurs programmes respectifs et alimenter les possibilités de collaborations. Le premier voyage a eu lieu en juin dernier, à Huánuco, à la découverte des projets d'Iles de Paix. Un échange riche en apprentissages !

Les participants ont notamment pu découvrir le principe du « système participatif de garantie » (SPG) mis en œuvre en collaboration avec IDMA, une ONG locale partenaire d'Iles de Paix. Dans le secteur de l'agriculture biologique, les SPG permettent de confier le processus de certification « bio » aux producteurs et consommateurs et non à des organismes tiers indépendants, qui demandent souvent des prix élevés. Le système est organisé par les acteurs concernés qui contrôlent mutuellement, de manière autonome et participative, que les principes de l'agriculture paysanne, biologique et durable sont bien respectés. Les partenaires de SOS Faim et Autre terre se sont montrés intéressés par cette expérience et pourraient s'en inspirer pour leurs projets ailleurs au Pérou.

Autre initiative particulièrement inspirante présentée lors de cette visite: l'étroite collaboration qu'entretient Iles de Paix avec les autorités municipales et régionales pour les amener à promouvoir et à agir en faveur de l'agriculture familiale durable, de manière autonome. Cette stratégie assure la durabilité des projets au-delà de la présence d'Iles de Paix sur place grâce à la participation de la Mairie et du gouvernement régional.



PLUS FORTS, ENSEMBLE



Ces exemples ont permis de souligner combien l'expérience locale, les actions réalisées sur le terrain, au quotidien, avec les familles de paysans peuvent enrichir les actions de plaidoyer menées auprès des autorités nationales pour défendre l'agriculture familiale durable.

Au Pérou, début 2017, est entrée en application une nouvelle loi sur l'agriculture familiale. Il s'agit maintenant de la mettre en œuvre dans les différentes régions et d'éventuellement y apporter les modifications nécessaires pour qu'elle corresponde au mieux aux besoins et réalités des petits producteurs. Les plateformes que soutient SOS



“ Les associations se sont montrées intéressées par l'expérience d'Iles de Paix qu'elles ont découvert et pourraient s'en inspirer pour leurs projets ailleurs au Pérou. ”

Les représentants des ONG belges et de leurs partenaires ont notamment eu l'occasion d'échanger avec Epifania, une productrice qui s'investit dans le système participatif de garantie de son village. Grâce au soutien d'Iles de Paix et d'IDMA, Epifania a pu développer toute une série de pratiques agroécologiques, comme la production d'engrais bio, l'association, la diversification et la rotation des cultures pour améliorer sa production ou encore le contrôle des maladies avec des produits faits maison. Epifania vend ensuite tous les samedis, au marché de Huánuco, les mangues, les oranges, les bananes, le café, les grenadilles ou les avocats qu'elle produit, estampillés du logo « SPG » qui garantit la qualité de sa production.

Faim et qui mènent des actions d'incidence politiques vont ainsi pouvoir se nourrir des expériences d'Iles de Paix et d'Autre Terre et des échanges avec les producteurs pour relayer les attentes et les difficultés relatives à l'application de la loi sur le terrain.

Inversement, ce voyage d'échange a offert aux partenaires et producteurs avec lesquels Iles de Paix collabore l'opportunité de réaliser tout l'intérêt de s'insérer dans les réseaux qui défendent leurs droits et allient les forces des paysans de tout le pays pour peser plus lourd face aux autorités et aux grandes entreprises. Savoir que d'autres, ailleurs, partagent leur combat et s'engagent dans la même voie ouvre l'horizon et accroît, d'un coup, l'envergure des programmes !



Le groupe des participants au voyage d'échange à Huánuco, composé de membres des équipes d'Iles de Paix, de SOS Faim, d'Autre Terre et de leurs partenaires locaux



UN AVENIR EN COMMUN



Les trois ONG belges et leurs partenaires ressortent de ce voyage d'échanges convaincus de la pertinence des projets d'Iles de Paix et de l'utilité de travailler ensemble. Ils ne comptent pas s'arrêter là ! Un prochain séjour est d'ores et déjà prévu, à la rencontre des projets d'Autre Terre et de SOS Faim. Les pistes de synergies et collaborations – jusque-là encore assez théoriques – prennent à présent une tournure bien concrète.

Les liens entre les acteurs de ce programme commun en ressortent également renforcés. En atteste le groupe créé sur l'application *WhatsApp* par tous les participants, suite à cette visite à Huánuco, dans le but d'échanger des informations, bonnes pratiques, idées, invitations à des événements et formations, etc. Toujours avec l'objectif de promouvoir une agriculture respectueuse des hommes, des femmes et de l'environnement, dans un pays où 56 % des paysans souffrent encore de la faim.

Sébastien Mercado, chargé d'appui au siège d'Iles de Paix pour les projets au Pérou, a participé à ce voyage d'échange. Il relate ses impressions : « *Nous avons énormément appris l'un l'autre lors de ces quelques jours passés ensemble au cœur des projets d'Iles de Paix dans la région de Huánuco. Je suis très heureux d'avoir pu mieux faire connaissance avec les équipes de ces autres ONG belges et péruviennes. Nous avons désormais vraiment le sentiment de partager un objectif commun et de nous renforcer mutuellement. C'est très enthousiasmant et cela ouvre de belles perspectives pour le futur!* »



UNE CONFIANCE À MÉRITER

Des membres des instances d'Iles de Paix ont visité les projets au Burkina Faso et au Bénin en juillet 2017.

« Bonne gouvernance ». Ces derniers temps, vous n'avez sans doute pas échappé à la floraison de cette expression dans les journaux. À chaque scandale financier à grande échelle, à chaque « affaire » dans le monde politique, la gouvernance se retrouve au cœur des débats. Inéluctablement. Mais que signifie cette notion au juste ? Dans le contexte actuel, vous vous interrogez peut-être – légitimement – sur le fonctionnement et la gestion des organisations que vous soutenez, comme Iles de Paix. Nous vous donnons ici quelques éclairages sur ces questions.

VOUS AVEZ DIT « BONNE GOUVERNANCE » ?

Il existe des notions comme celle-ci qui deviennent si communes qu'on ne se pose même plus la question de leur sens précis. Initialement utilisé pour désigner la manière dont un gouvernement exerce son autorité et gère les ressources d'un pays en vue de son développement, le concept de gouvernance a ensuite été étendu à la gestion des entreprises, organisations et institutions, qu'elles soient publiques ou privées. Dans ce domaine, la gouvernance vise à s'assurer que les objectifs sont atteints, que les risques sont gérés adéquatement et que les ressources sont utilisées de manière responsable et

transparente. La gouvernance ne représente donc pas un objectif en soi mais un moyen de réaliser la stratégie ou les missions que l'organisation s'est fixé.

ONG ET BONNE GOUVERNANCE

Les organisations ayant un but solidaire et social, telle Iles de Paix, tirent leur légitimité de leur plus-value pour la société. Pour consolider cette légitimité, la bonne gouvernance, la fiabilité et la confiance revêtent une importance toute particulière. En effet, les activités mises en œuvre par Iles de Paix sont intégralement financées par la vente de modules, les dons, les successions, et les fonds publics octroyés par les autorités. Autrement dit, les moyens d'action d'Iles de Paix proviennent à 100 % de sources externes, de la part de personnes et d'organismes qui font le choix délibéré de soutenir l'association en raison de la confiance qu'ils lui accordent. De même, les partenaires et les bénéficiaires qui choisissent de s'investir dans des projets avec Iles de Paix le font sur la base de la confiance qu'ils ont dans l'association. Iles de Paix met donc son point d'honneur à mériter la confiance de toutes ces personnes. Il s'agit d'ailleurs d'une des quatre valeurs clé de l'ONG, avec le respect, la solidarité et la responsabilisation².

Reste à voir comment se traduit concrètement, chez Iles de Paix, cette attention toute particulière portée à une gouvernance de qualité.

² Voir le site www.ilesdepaix.org/qui-sommes-nous/ong-iles-de-paix/vision-et-missions/ pour plus de détails sur les valeurs de l'association.

ILES DE PAIX ET SES INSTANCES

Que font-ils ?

La confiance établie avec les donateurs et les divers partenaires d'Iles de Paix repose sur une série de procédures et d'organes, en particulier les instances de l'association : son Assemblée générale et son Conseil d'administration.

L'**Assemblée générale** comprend une trentaine de personnes (dont les membres du Conseil d'administration) qui se réunissent au moins deux fois par an, en juin et en décembre. Elle analyse et approuve les comptes, le budget, le rapport et le programme d'activités. L'Assemblée définit également les grandes orientations stratégiques. Elle procède à l'élection de ses membres et de ceux du Conseil d'administration.

Le **Conseil d'administration** compte environ 10 membres, dont son Président et ses deux Vice-présidents. Il se réunit une dizaine de fois par an, en soirée. Plusieurs comités thématiques composés d'un nombre restreint d'administrateurs sont consacrés, par exemple, aux ressources humaines, à la communication ou...à la bonne gouvernance au sein des instances. Ils se réunissent en dehors des réunions du Conseil, pour approfondir certaines questions en fonction des besoins.

Le mandat du CA consiste à concrétiser les orientations prises par l'Assemblée générale en prenant les décisions stratégiques liées au fonctionnement de l'ONG. Les aspects opérationnels sont, quant à eux, gérés par l'équipe permanente, avec à sa tête la direction générale, à qui le Conseil délègue ce qu'on appelle la « gestion journalière » de l'association.

À titre d'illustration, le CA va se prononcer sur l'adoption d'un « Cadre stratégique » justifiant et définissant les grands principes d'une intervention pluriannuelle dans un pays. Quant à l'Assemblée générale, elle aura décidé, en amont, de la vision-missions de l'association, comme le fait de s'orienter vers l'agriculture familiale durable et l'alimentation responsable. Le cadre stratégique devra s'inscrire dans cette mission. Les aspects plus opérationnels du programme, tels que, par exemple, le type de technique agricole promue, seront eux décidés sur le terrain, par l'équipe permanente.

Qui sont-ils ?

Les membres du CA et de l'AG ont un parcours personnel et professionnel en lien avec l'objet social d'Iles de Paix ou avec la gestion d'une organisation, comme le développement, l'agroécologie, l'éducation à la citoyenneté

mondiale et solidaire, les finances, la récolte de fonds, la communication ou encore la gestion des ressources humaines. Les membres des instances s'investissent pour Iles de Paix de manière totalement **bénévole**. Ils consacrent un temps non négligeable à l'association, accomplissent avec rigueur le mandat qui leur est confié et se montrent souvent disponibles pour prendre part à des groupes de travail et de réflexion, selon leurs compétences.

Comment travaillent-ils ?

Pour préciser le rôle de ces instances et leur permettre d'exercer au mieux leur mandat, divers documents ont été conçus. Tout d'abord, les statuts reprennent les règles fondamentales de l'association ainsi que sa philosophie et sa démarche. Ils décrivent les droits et les obligations des instances ainsi que leur mode de désignation. Viennent ensuite des documents destinés à préciser les principales règles de fonctionnement et de conduite des instances, comme la grille de partage des responsabilités entre l'AG, le CA et l'équipe permanente ou encore le guide et la charte de l'administrateur. Notons enfin que, périodiquement, le Conseil d'administration est évalué par l'équipe de direction et se soumet à une autoévaluation.

Autant de mesures qui visent à garantir un fonctionnement sain, rigoureux, intègre et digne de votre confiance pour, en définitive, améliorer au maximum les conditions de vie des familles que nous soutenons.

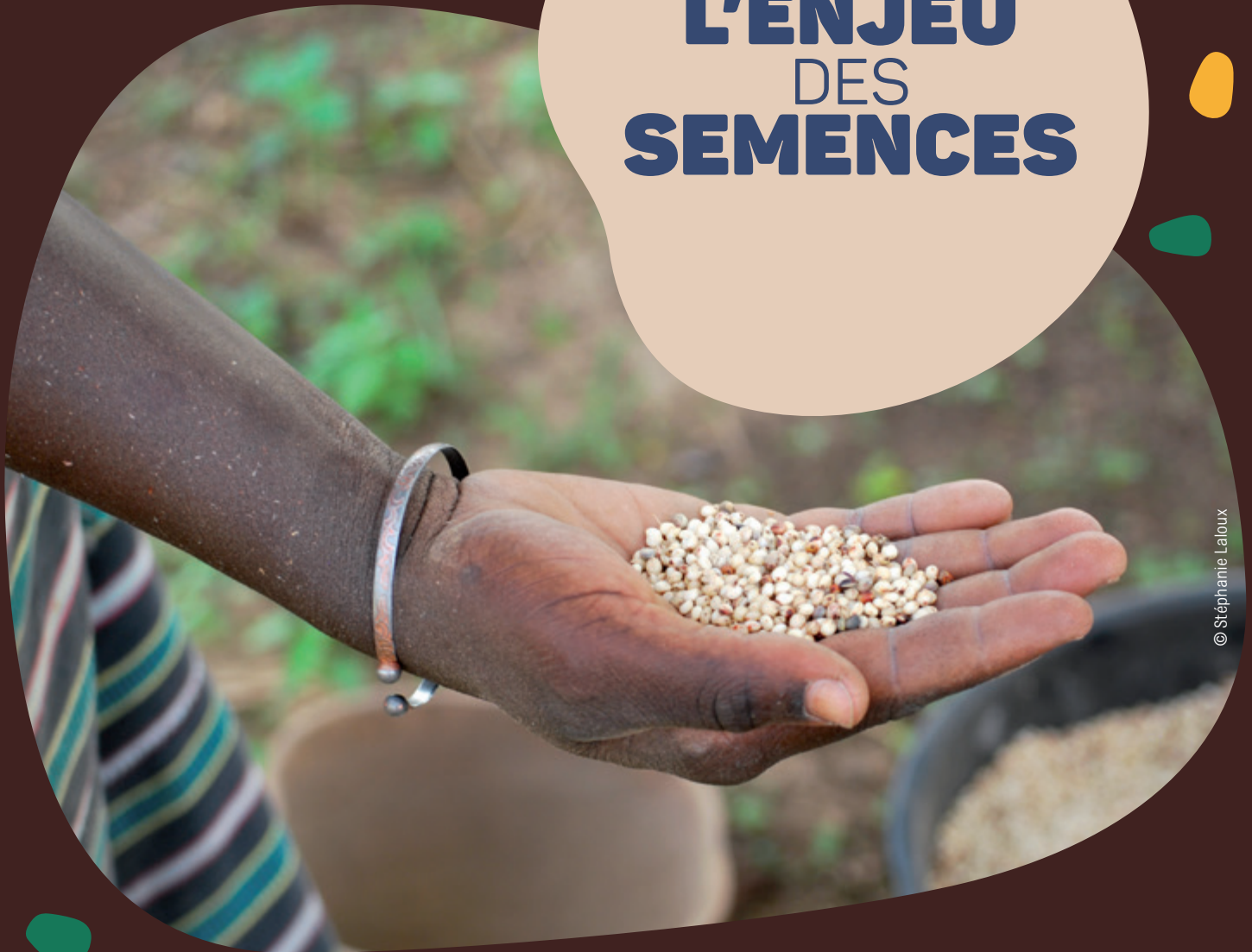


Freddy Meurs,
Président du Conseil
d'administration
d'Iles de Paix

Qu'en dit le Président ?

Iles de Paix est particulièrement attentive aux règles de bonne gouvernance et s'y conforme de manière stricte. J'accorde à cette notion de gouvernance de qualité une vision plus large que le seul bon fonctionnement des instances. Il s'agit à mon sens d'utiliser de la manière la plus efficace possible les fonds qui nous sont confiés pour mettre en œuvre des projets pérennes, qui répondent au mieux aux besoins des bénéficiaires sur le terrain. Cela passe notamment par un engagement bénévole des instances et une gestion financière irréprochable. C'est une question de respect vis-à-vis de nos donateurs.

L'ENJEU DES SEMENCES



© Stéphanie Laloux

L'agriculture des pays industrialisés a davantage changé au cours du siècle dernier que durant les 10 000 années précédentes, avec une intensification sans précédent rendue possible par l'utilisation des énergies fossiles, des engrais minéraux et des produits chimiques, par le développement de la mécanisation et de l'irrigation, etc.

Dans les pays du Sud, des efforts importants ont également été réalisés dans le cadre de la Révolution Verte pour que l'agriculture connaisse une transformation semblable. Cela a été le cas dans certaines régions du monde, où l'on a pu assister à une profonde modification des systèmes agricoles. De nombreux paysans sont néanmoins restés en marge de cette évolution et une part importante de la population des pays du Sud pratique aujourd'hui encore une agriculture de subsistance. Peu touchés par cette

modernisation de l'agriculture, ces paysans subissent cependant fortement les influences de l'industrialisation agricole, modèle dominant qui détermine l'orientation et l'organisation de l'ensemble du système agricole dans le monde.

L'évolution intervenue au niveau des semences est emblématique de cette transformation agricole, des progrès dont elle est porteuse mais également des risques qu'elle fait peser aussi bien dans nos pays que pour les paysans du Sud.

Coup de projecteur sur ces semences, qui sont à la base de la production agricole et, partant, constituent un élément essentiel de notre souveraineté alimentaire !



TRANSFORMATION SEMENCIÈRE

Sans semence, il n'y a pas d'agriculture !

Depuis l'apparition de l'agriculture dans le monde, les paysans ont soigneusement sélectionné les graines issues de leurs meilleurs plants afin de les ressemer l'année suivante, de les échanger avec leurs voisins ou de les vendre. En agissant ainsi, ils ont continuellement amélioré les produits qu'ils cultivent, les adaptant à leurs sols et à leur climat, ainsi qu'à leurs goûts alimentaires.

Les semences ne sont donc pas seulement la base de la production agricole : elles sont aussi le fruit du travail ancestral de sélection et de croisement réalisé par les paysans du monde entier et teinté d'une dimension culturelle. Il s'agit d'un véritable patrimoine de l'humanité !

A la sortie de la seconde guerre mondiale, une modernisation accélérée de l'agriculture est enclenchée dans l'optique d'assurer la sécurité alimentaire d'une population en croissance. L'un des axes de cette modernisation agricole repose sur l'amélioration des semences : le travail de sélection et de production de graines qui avait jusqu'alors toujours été réalisé par les paysans est désormais pris en charge par des acteurs spécialisés. Ceux-ci orientent leurs efforts vers le développement de nouvelles variétés assurant des rendements élevés et répondant prioritairement aux besoins de l'agro-industrie. Les techniques de croisement se développent et les plantes hybrides sont mises au point, tandis que les premiers végétaux modifiés par

manipulation génétique apparaissent dans les années 80.

Tomates, pommes, raisins, etc. : tous les fruits et légumes sont concernés par cette évolution, même si trois céréales mobilisent particulièrement l'attention des semenciers (maïs, riz et blé).

Cette évolution va de pair avec un changement majeur, consistant en l'apparition d'une législation spécifique aux semences. L'objectif est double : d'une part garantir la qualité des semences qui sont mises à disposition des agriculteurs par les semenciers (absence de maladie, garantie quant aux caractéristiques des variétés, taux de germination, etc.), et d'autre part protéger les intérêts économiques de ces semenciers qui investissent dans le développement de variétés nouvelles, et doivent être rémunérés pour cela. Pour la première fois depuis l'apparition de l'agriculture, les libertés des paysans dans la gestion de leurs semences sont limitées, avec l'apparition des premières restrictions aux droits d'usage et de circulation des semences au travers de nouveaux outils :

- Le Catalogue, qui identifie les semences qui sont autorisées à circuler et à être utilisées par les professionnels ou par les jardiniers amateurs ;
- Ainsi que le Certificat d'Obtention Végétal (COV) et les brevets, qui régulent les droits de propriété intellectuelle sur les semences.

« UNE SEMENCE, C'EST QUOI ? »

Une semence désigne une graine ou toute partie de végétal (boutures, bulbe, greffon, etc.) que l'on met en terre pour la reproduction du végétal. Il existe aujourd'hui plusieurs types de semences :

Les semences paysannes sont produites directement par les paysans. Il s'agit de mélanges de plantes relativement proches mais présentant une certaine diversité génétique. Leur atout réside dans leur grande capacité d'adaptation : de par leur hétérogénéité [diversité des tailles, formes, besoins en eau et nutriments,...], elles peuvent s'adapter rapidement aux variations des conditions climatiques, de la nature des sols, des sélections pratiquées par les paysans, etc.

Les semences hybrides F1 correspondent à la première génération du croisement de deux variétés pures qui présentent chacune une propriété intéressante. Par exemple, la semence F1 issue du croisement entre une petite fraise au goût très sucré et une grosse fraise peu goûteuse donnera de grosses fraises goûteuses. Produites par l'industrie semencière, les hybrides F1 garantissent les caractéristiques de la plante qui sera issue de ce croisement, mais les générations suivantes perdront ce caractère homogène et prévisible, et il est dès lors nécessaire de racheter de nouvelles graines chaque année.

Les semences OGM (Organisme Génétiquement Modifié) est une semence dont le patrimoine génétique a été volontairement modifié par l'homme afin de supprimer ou modifier une caractéristique de la plante. Par exemple, certaines plantes sont génétiquement modifiées pour tolérer les herbicides dont elles sont aspergées.

MODERNISATION SEMENCIÈRE : DU BON... ET DU MOINS BON !

Gains de rendements, amélioration de la qualité des produits, meilleurs taux de germination, développement de nouvelles variétés adaptées à des contextes climatiques difficiles ou résistantes à certaines maladies, etc. : la modernisation des pratiques semencières au cours du 20^e siècle permet d'engranger des résultats très appréciables. Combinée aux autres évolutions qui touchent l'agriculture (mécanisation, recours aux intrants, etc.), la production agricole connaît une croissance importante dans plusieurs régions du monde. Les limites de ce modèle agricole industriel sont néanmoins tout aussi réelles, et les problèmes de cette modernisation semencière loin d'être négligeables :

- **Un système reposant sur le trio semences modernes + engrais + produits phytosanitaires (pesticides et herbicides)** : Pour exprimer leur plein potentiel, les semences modernes sont cultivées en faisant la part belle aux engrais minéraux, pesticides et autres herbicides, dont les impacts néfastes sur l'environnement et la santé humaine sont aujourd'hui manifestes.
- **Perte d'autonomie des paysans** : Alors qu'ils produisaient auparavant eux-mêmes leurs semences, les paysans doivent aujourd'hui en acheter de nouvelles chaque année. Ceci accroît leurs coûts de production, ainsi que leur dépendance aux fournisseurs d'intrants agricoles. Le marché semencier est ainsi dominé par un petit nombre de multinationales (Monsanto, Syngenta, Bayer, etc.), et les fusions qui se préparent, telles que celles de Monsanto et Bayer, renforcent encore la concentration. Les initiatives de production plus durable, plus respectueuse des hommes et de l'environnement, doivent faire face à l'immense pouvoir de lobbying économique et politique de ces géants.
- **Privatisation du vivant** : L'apparition des droits de propriété intellectuelle sur les semences marque la fin de l'ère où celles-ci constituaient un patrimoine commun de l'humanité, librement accessibles à tous. Grâce aux certificats et brevets, les entreprises semencières sont en mesure de protéger leurs inventions, mais elles utilisent aussi parfois ces dispositifs légaux pour s'arroger un droit de propriété sur le résultat du patient travail de sélection réalisé par des paysans. Olivier De Schutter, ancien rapporteur des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, relevait ainsi en 2009 que « *les droits de propriété intellectuelle se sont considérablement renforcés ces dernières années partout dans le monde, à la demande des pays développés et au profit de leurs industriels.* ».

LA NATURE CONFISQUÉE

En déposant un brevet sur une séquence ADN, une firme est en mesure de s'octroyer la propriété d'une caractéristique présente à l'état naturel chez une plante. C'est ainsi que l'entreprise Syngenta a identifié et fait breveter la séquence génétique reflétant la résistance d'une variété de poivron à la mouche blanche. Or cette résistance n'est pas le fruit du travail de Syngenta, mais plutôt une caractéristique naturelle propre à cette variété. Toutes les plantes présentant cette caractéristique sont dès lors désormais propriété de la multinationale, à qui des royalties devront être payés pour pouvoir cultiver ou utiliser ces plantes.³



© Neil Palmer

- **Qu'est-ce qu'une bonne graine ? Des critères de sélection en question**

Pour être inscrite au catalogue et pouvoir être commercialisée, une variété doit respecter les facteurs DHS, c'est-à-dire être *distincte* (différente des autres variétés de plantes), *homogène* (les plantes appartenant à cette variété présentent toutes les mêmes caractéristiques) et *stable* (reproductible à l'identique d'une année à l'autre). Ces facteurs se sont progressivement imposés comme critères distinguant une bonne semence d'une « mauvaise ». Or ces critères – ainsi que le coût prohibitif de l'inscription au catalogue (plusieurs milliers d'euros) – excluent de facto les variétés paysannes, qui reposent par définition sur une légère, mais nécessaire, diversité. Des voix se font de plus en plus entendre pour que d'autres critères soient pris en considération : valeur nutritionnelle, adaptation au terroir, intérêt d'un point de vue biodiversité, etc.

- **Erosion de la biodiversité et standardisation de notre alimentation :**

Selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), 75% des variétés cultivées ont disparu depuis le début du XX^e siècle. La réglementation sur les semences, en limitant les échanges et en favorisant quelques variétés modernes, s'est avérée être très dommageable pour la biodiversité. Par exemple, on observe que le nombre de variétés de riz cultivés en Thaïlande est passé en quelques décennies de 16 000 à 37, et que plus de la moitié des surfaces cultivées dans ce pays le sont avec seulement 2 variétés. Or la biodiversité est essentielle, notamment lorsque des maladies se déclarent. Elle est également le reflet de la diversité de nos cultures alimentaires.

LIBERTÉ SEMENCIÈRE : DANGER POUR LES PAYS DU SUD !

Dans les pays du Sud, l'agriculture familiale traditionnelle est prédominante et les familles rurales dépendent de leur production agricole pour vivre. La liberté de choisir, reproduire, échanger ou vendre leurs semences constitue dès lors un élément essentiel de leur souveraineté alimentaire.

Le système semencier de bon nombre de pays du Sud est resté pendant longtemps informel, et les semences paysannes représentent encore entre 70 et 90% des semences utilisées dans ces pays. De fortes pressions s'exercent néanmoins, notamment dans le cadre de l'OMC, pour forcer les pays du Sud à adopter eux aussi une législation sur les semences. Et force est de constater que les régimes mis en place sont calqués sur ceux existants dans les pays industrialisés, systèmes façonnés au profit des multinationales plutôt que des petits producteurs : partout, la tendance est à la protection des avantages des semenciers et à la réduction des libertés des paysans. Ceci constitue un péril grave pour la paysannerie du Sud !⁴

³ ULg. SEED (Corentin Hecquet et Pierre M. Stassart), www.seed.ulg.ac.be in Mille Lieux, Juillet 2017 (ASBL Faune & Biotopes)

⁴ Pour aller plus loin : <https://www.coordinationsud.org/document-ressource/document-de-decryptage-droit-aux-semences-droit-essentiel-paysan-ne-s/>

DES INITIATIVES CITOYENNES POUR FAIRE ÉVOLUER LES CHOSES, AU NORD COMME AU SUD

Dans tous les pays du monde, des mouvements citoyens et de défense des petits producteurs se mobilisent pour faire évoluer les législations semencières. « *Nous ne pouvons pas conserver la biodiversité et nourrir le monde pendant que nos droits de conserver, de semer, d'échanger, de vendre et de protéger nos semences sont criminalisés par des lois qui légalisent la privatisation et la marchandisation des semences.* » clame la Via Campesina, mouvement international de défense des droits des petits et moyens paysans. Des initiatives sont prises au niveau international, et des démarches sont notamment en cours devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU afin de faire reconnaître et de protéger le droits des paysans aux semences, en lui conférant le statut de droit humain. Il primerait alors sur les autres règles telles que les droits de propriété intellectuelle.

D'autres initiatives visent à conserver les variétés paysannes et permettre aux producteurs de continuer à les faire évoluer, à les adapter aux besoins et réalités climatiques d'aujourd'hui. Des banques de semences sont développées dans toutes les régions, et des efforts importants sont réalisés pour que les paysans retrouvent leurs capacités à produire leurs propres semences. « *C'est grave car si l'on n'est plus capable de produire ses graines, on devient alors totalement dépendant des grosses structures pour s'alimenter* » regrette Fanny Lebrun, productrice semencière et fondatrice de Cycle en Terre en Province de Liège. « *Il faudrait plus de circuits courts et qu'il y ait des dizaines de petits semenciers en Belgique* ». Robert Ali Brac de la Perrière, spécialiste de la question des semences, observe quant à lui que « *garder le contrôle de ses semences, est ressentie comme une brûlante nécessité partout dans les campagnes africaines* ». « *Un paysan qui ne fait pas ses semences n'est pas un paysan* » lui rapporte Omer Agoligan, de l'organisation paysanne ORAD dédiée au renouveau des pratiques agroécologiques au Bénin.

Iles de Paix contribue à ce mouvement et soutient les paysans dans la voie de l'autonomie semencière, via leur information (avantages/désavantages des différents types de semences accessibles aux producteurs, spécificités, etc.), en les incitant à s'insérer dans les réseaux de semences paysannes, et en appuyant les initiatives locales de production de semences. Nous évitons toute position manichéenne qui opposerait semences paysannes et semences modernes : l'important est avant tout que les variétés répondent aux besoins des producteurs, soient reproductibles en milieu paysan et soient, autant que possible, compatibles avec une approche agroécologique.



POUR ALLER PLUS LOIN

- > « **Seed : The Untold Story** », documentaire diffusé dans le cadre du prochain festival Alimenterre organisé par SOS Faim. Iles de Paix organise une projection scolaire de ce reportage qui sera suivie d'un débat le jeudi 19 octobre 2017 à Namur. Informations et réservations : ecranlargenamur@grignoux.be
- > « **Eloge des Mils, l'héritage africain** », un documentaire d'Idriss Diabaté et Robert Ali Brac de la Perrière, produit par BEDE, Djacomm et AAPSI. 2017, 63 mn. Pour se procurer le DVD, consulter www.bede-asso.org
- > www.ilesdepaix.org



© Stéphanie Prujot



BELGIQUE ET LUXEMBOURG

CHANGER LE MONDE DEPUIS SA SALLE DE CLASSE

En effet, à côté des programmes qu'elle met en œuvre auprès des petits producteurs d'Afrique et d'Amérique latine, l'association mène également un travail conséquent en Belgique et au Luxembourg. Un travail de sensibilisation des jeunes à la citoyenneté mondiale et solidaire. Ces actions ici et là-bas sont complémentaires. Si l'expertise et l'expérience d'Iles de Paix dans ses pays d'intervention permettent d'alimenter, d'illustrer et de légitimer les informations qu'elle transmet aux jeunes en Belgique, les réflexions qu'elle suscite ; cette action d'éducation renforce également durablement le travail mené au Sud. Et ce, en contribuant à la formation de citoyens solidaires, qui se sentent concernés par les conditions de vie d'autres êtres humains, ailleurs dans le monde, et se mobilisent pour changer les choses. C'est fondamental. En particulier en ces temps chahutés où certains sont tentés par la peur de l'Autre et le repli sur soi.

Depuis quelques jours, après deux mois de répit, les cours d'école sont de nouveau peuplés des rires des enfants, les cartables se remplissent et les premières leçons viennent noircir les cahiers des élèves. Pour Iles de Paix aussi, c'est la rentrée !

▶ À LA RENCONTRE DES ÉLÈVES ◀

Pour sensibiliser les adultes de demain, Iles de Paix développe de nombreux outils pédagogiques pouvant être utilisés de manière autonome par les enseignants. Mais son équipe d'animateurs se rend également dans les classes – de la première primaire jusqu'aux hautes écoles pédagogique – pour échanger avec les élèves, les informer, alimenter leurs réflexions sur le fonctionnement du monde et leur donner des pistes pour agir.

Les animations en classe sont réalisées à la demande des professeurs – quelle que soit la matière qu'ils enseignent – qui souhaitent transmettre à leurs élèves des clés pour mieux comprendre les enjeux du développement et les relations Nord-Sud. De par ses actions au Sud, les animations d'Iles de Paix traitent principalement de l'agriculture familiale durable et de l'alimentation



responsable. Cette thématique permet toutefois de servir de porte d'entrée pour aborder une large variété de sujets, tels que les migrations ou la mondialisation en passant par la consommation durable et l'empreinte écologique.

À l'approche de la campagne Iles de Paix de janvier, les animateurs se rendent aussi dans les écoles qui participent à la vente de modules afin d'expliquer aux jeunes le sens de cette campagne, l'impact des dons collectés sur le quotidien des familles en Afrique et en Amérique latine. Souvent, pour illustrer le propos et alimenter la réflexion, ces animations prennent comme point de départ un reportage réalisé dans les pays d'intervention d'Iles de Paix (voir ci-dessous plus d'informations sur le nouveau reportage 2017).

UN PROJET COMPLET, POUR CHANGER SON REGARD ET S'ENGAGER

Dans certaines écoles, ces animations s'insèrent dans un projet éducatif à plus large échelle qui peut s'étendre sur toute l'année scolaire. Généralement, cette formation sur la durée se clôture par une création des élèves qui permet de fixer les acquis. Ainsi, par exemple, des élèves en infographie dans l'enseignement technique ont réalisé, pour leur examen de fin d'année, un document destiné à remercier les bénévoles d'Iles de Paix. En section menuiserie, des élèves ont réalisé un sous-plat en forme de module Iles de Paix pour conclure un projet axé sur l'alimentation responsable. Dans l'enseignement primaire spécialisé, des enfants ont, quant à eux, préparé un repas composé d'ingrédients durables et équitables mettant ainsi en pratique les principes appris.

Périodiquement, des formations plus approfondies prennent place dans le cadre de la préparation à un voyage en Afrique visant à créer des ponts entre les jeunes d'ici et de là-bas. Ces séjours sur le terrain ne sont pas un but en soi, mais bien l'aboutissement d'un cheminement qui permet d'aborder toute une série de thématiques et de développer une réflexion critique sur les rapports Nord-Sud, notamment lors des weekends de préparation.

Antoine Stasse, chargé de projet en Éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (ECMS) chez Iles de Paix, évoque son expérience d'animateur : « Lors de la préparation aux voyages de formation, en fonction des projets visités sur place, on parle d'interculturalité, d'environnement, des relations hommes-femmes, d'agriculture, de la manière dont fonctionne le monde. Le but ultime de l'ECMS est de former des citoyens conscients de leur capacité d'agir et acteurs de changement. Dans cette optique, les voyages sur le terrain – à travers l'échange et la rencontre avec d'autres réalités – permettent de faire comprendre aux jeunes qu'ils auront un impact plus fort et plus durable en agissant ici, plutôt qu'en travaillant eux-mêmes là-bas, ce qui peut d'ailleurs contribuer à renforcer les clichés. La coopération au développement est un métier qui ne s'improvise pas ».



© Stéphanie Laloux

Découvrez comment les conditions de vie d'Ana et de sa famille se sont améliorées dans le nouveau reportage d'Iles de Paix.

BIENTÔT DANS LES SALLES... DE CLASSE !

Le tout dernier reportage réalisé par Iles de Paix à destination des élèves de l'enseignement primaire et secondaire a été tourné cet été dans le petit village de Yiega, au Burkina Faso. Il emmène les élèves à la découverte du quotidien de trois familles qui s'engagent dans la voie de l'agriculture durable, avec le soutien d'Iles de Paix. Le film sera disponible sur la chaîne YouTube d'Iles de Paix dès la fin du mois de septembre.



UNE ANIMATRICE BÉNÉVOLE TÉMOIGNE

Régine Godts effectue des animations dans les écoles pour Iles de Paix depuis plus de 20 ans, dans la région d'Arlon. Elle explique ce qui nourrit son engagement bénévole.

Les voyages en Équateur et au Burkina Faso que j'ai eu l'occasion de faire avec Iles de Paix ne pouvaient pas rester sans suite. Je voulais témoigner. Une des façons les plus utiles de le faire est via les animations dans les classes. L'idée n'est pas de transmettre aux jeunes une information brute, mais de les amener à réfléchir, à développer leur esprit critique.

Je fais beaucoup d'animations en 5^e et 6^e primaire. C'est un âge particulièrement éveillé et curieux ! Les réactions des élèves m'apprennent aussi beaucoup de choses, et m'interpellent parfois. Je me souviens par exemple d'une animation que j'avais réalisée il y a quelques années. J'avais montré aux élèves un court reportage sur l'Équateur. Ils avaient tous été saisis de voir que les jeunes là-bas écoutaient la radio, portaient une casquette Nike ou buvaient du coca. Comme s'il n'était pas possible, à leurs yeux, que les personnes dites « défavorisées » puissent avoir quoi que ce soit qui évoque la modernité. C'est cela aussi le but des animations : réduire ce décalage entre la vision des enfants d'ici et la réalité, casser ces clichés, ouvrir leur regard sur la situation d'autres jeunes, d'autres familles dans le monde.



© Olivier Papégnies

Vous êtes enseignant et souhaitez bénéficier d'une animation Iles de Paix dans votre classe, envoyez-nous un mail à l'adresse info@ilesdepaix.org (pour la Belgique) ou info@ilesdepaix.lu (pour le Luxembourg).

En effet, Iles de Paix Luxembourg mène également des animations dans les écoles, à plus petite échelle pour l'instant. Elle compte toutefois intensifier ses activités d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire dans les mois et années à venir.



© Move with Africa

Éduquer à la
citoyenneté
mondiale et solidaire
avec Iles de Paix



**Envie d'aborder la
citoyenneté mondiale et
solidaire en classe ?**

Iles de Paix met à
disposition gratuitement
des outils pédagogiques
adaptés à l'enseignement
maternel, primaire et
secondaire. Visitez
www.ilesdepaix.org
pour les découvrir !